

A collage of 15 photographs arranged on a dark blue background with white geometric shapes. The photos depict various stages of family life: a man's portrait, a man holding a baby, a woman playing guitar, a man holding a child, a man and child by a car, an elderly couple, a woman holding a child, a man holding a child, a woman holding a child, a man holding a child, a man holding a child, a man holding a child, a man holding a child, a man holding a child, a man holding a child.

Société financière IGM Inc.

Financière
IGM Gestion de patrimoine
Gestion d'actifs

Société financière IGM Inc.

Table des matières de la notice annuelle

	Numéro de page		
	Notice annuelle	Rapport annuel de 2025*	Circulaire de sollicitation de procurations de la direction*
Introduction	3		
Documents intégrés par renvoi	3		
Déclarations prospectives	3		
Structure de l'entreprise	5		
Constitution	5		
Filiales et organigramme	5		
Description des activités	6	20-99	
Approche en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance	7	91-94	
Facteurs de risque	7	77-94	
Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices	7	20-99	
Politique en matière de dividendes	8		
Description de la structure du capital	9		
Description générale	9		
Notation des titres	10		
Sommes versées aux agences de notation	11		
Marché pour la négociation des titres	11		
Actions ordinaires	11		
Administrateurs et hauts dirigeants	12		
Administrateurs	12		16-33
Hauts dirigeants	12		
Participation en actions des administrateurs et des hauts dirigeants	13		
Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation	14	87	
Poursuites judiciaires	14		
Mesures d'application de la réglementation	14		
Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres	14		
Intérêts des experts	14		
Comité d'audit	14		
Charte du comité d'audit	14		
Composition du comité d'audit	14		
Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit	15		
Politique d'approbation préalable	16		
Honoraires versés à l'auditeur externe	17		
Renseignements supplémentaires	17		
Annexe A	18		

Introduction

La présente notice annuelle vise à fournir de l'information importante sur la Société financière IGM Inc. (la « Société financière IGM » ou la « Société ») et ses activités.

Sauf indication contraire, la présente notice annuelle présente l'information au 31 décembre 2025 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Documents intégrés par renvoi

Certaines parties du rapport annuel de 2025 de la Société financière IGM Inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le « rapport annuel de 2025 ») et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 24 février 2026 qui se rapporte à l'assemblée des actionnaires de la Société du 8 mai 2026 (la « circulaire de sollicitation de procurations ») sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle. On peut consulter le rapport annuel de 2025 et la circulaire de sollicitation de procurations sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans la présente notice annuelle et des documents intégrés par renvoi, à l'exception des énoncés de faits historiques, sont de nature prospective; elles sont fondées sur des hypothèses et sont l'expression des attentes actuelles de la Société financière IGM et, s'il y a lieu, de ses filiales et de ses investissements stratégiques. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, de ses filiales et de ses investissements stratégiques, à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information au sujet des attentes et des projets actuels de la direction. Ces déclarations pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur les changements proposés au sein de la direction de la Société, les opérations, les activités, la situation financière, les résultats financiers attendus, le rendement, les prévisions, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société, de ses filiales et de ses investissements stratégiques, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont fondées sur des facteurs ou des hypothèses significatifs ayant permis de tirer la conclusion ou d'effectuer la prévision ou la projection dont il est question. Ces facteurs et ces hypothèses comprennent les perceptions des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnable en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant générales que particulières, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs, y compris les visées et priorités environnementales, sociales et stratégiques, pourraient ne pas être réalisés.

Divers facteurs significatifs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société, de ses filiales et de ses investissements stratégiques, touchent les opérations, le rendement et les résultats de la Société, de ses filiales et de ses investissements stratégiques ainsi que leurs activités. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou attendus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou les conséquences imprévues de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés boursiers et financiers mondiaux, de la gestion des risques de liquidité des marchés et de financement et des changements de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de changements comptables futurs, des risques opérationnels et à la réputation, des risques environnementaux et sociaux, de la concurrence, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, l'incidence des relations commerciales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, des éclosions de maladies ou des pandémies (comme la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société, ses filiales et ses investissements stratégiques pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié de noter que la liste ci-dessus ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi en vigueur au Canada ne l'exige expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes associés aux activités de la Société et les facteurs et hypothèses significatives sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et son plus récent rapport de gestion déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca.

Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières

La présente notice annuelle ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi comportent des mesures financières non conformes aux normes IFRS et des ratios non conformes aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et, par conséquent, ils pourraient ne pas être directement comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Ces mesures et ces ratios sont utilisés afin de donner à la direction, aux investisseurs et aux analystes de placement des mesures additionnelles pour évaluer le rendement.

Les mesures financières non conformes aux normes IFRS comprennent, sans s'y limiter, le « bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires », le « bénéfice net ajusté », le « bénéfice ajusté avant impôt sur le résultat », le « bénéfice ajusté avant intérêts et impôt » (le « BAII ajusté »), le « bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements avant les commissions de vente » (le « BAIIA avant les commissions de vente ») et le « bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements après les commissions de vente » (le « BAIIA après les commissions de vente »). Ces mesures ne tiennent pas compte des autres éléments qui sont non récurrents ou qui pourraient rendre moins significative la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, ces mesures excluent également la quote-part revenant à la Société des éléments que Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco ») exclut de son bénéfice net comptabilisé selon les normes IFRS aux fins du calcul du bénéfice fondamental de Lifeco. Le bénéfice fondamental est une autre mesure utilisée par Lifeco pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS. Pour obtenir l'information financière sur Lifeco, il y a lieu de consulter les documents qui ont été déposés sur www.sedarplus.ca. Les chiffres des périodes correspondantes ont été retraités afin de refléter ce changement. Le BAIIA avant les commissions de vente exclut toutes les commissions de vente. Le BAIIA après les commissions de vente comprend toutes les commissions de vente et met en évidence l'ensemble des flux de trésorerie.

Les ratios non conformes aux normes IFRS comprennent ce qui suit :

Ratio	Numérateur	Dénominateur
Bénéfice ajusté par action (BPA ajusté)	Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, après dilution
Rendement (rendement ajusté) des capitaux propres	Bénéfice net (bénéfice net ajusté) attribuable aux actionnaires ordinaires	Capitaux propres moyens
Rendement des capitaux propres (rendement ajusté des capitaux propres), compte non tenu de l'incidence des titres de placement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Bénéfice net (bénéfice net ajusté) attribuable aux actionnaires ordinaires	Capitaux propres moyens, compte non tenu de l'incidence des investissements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt

Se reporter aux rapprochements pertinents des mesures financières non conformes aux normes IFRS, y compris les composantes des ratios non conformes aux normes IFRS, et des résultats présentés conformément aux normes IFRS dans les tableaux 1 à 4, aux pages 21 et 23 à 25 du rapport annuel de 2025.

Ce rapport contient également d'autres mesures financières, notamment :

- **L'actif géré et l'actif sous services-conseils** représentent l'actif géré et l'actif sous services-conseils consolidés des entreprises principales de la Société financière IGM, soit IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. Dans le secteur Gestion de patrimoine, l'actif géré est une composante de l'actif sous services conseils. Tous les cas où le secteur Gestion d'actifs fournit des services de gestion de placements ou distribue des produits par l'intermédiaire du secteur Gestion de patrimoine ont été éliminés de la présentation de l'information financière d'IGM. Ainsi, les mêmes épargnes de la clientèle qui sont détenues dans différentes entreprises principales de la Société financière IGM ne font pas l'objet d'une double comptabilisation.
- **L'actif sous services-conseils** est l'indicateur clé du secteur Gestion de patrimoine. L'actif sous services-conseils regroupe les produits d'épargne et de placement détenus dans les comptes de la clientèle de notre entreprise principale du secteur Gestion de patrimoine.
- **L'actif géré** est l'indicateur clé du secteur Gestion d'actifs. L'actif géré est un indicateur supplémentaire des produits et des charges du secteur Gestion de patrimoine en ce qui concerne ses activités de gestion de placements. L'actif géré regroupe les actifs de la clientèle pour lesquels nous fournissons des services de gestion de placement, et comprend des fonds d'investissement dont nous sommes le gestionnaire de fonds, des mandats de services-conseils en placement à des institutions et d'autres comptes de la clientèle pour lesquels nous assumons une responsabilité de gestion de portefeuille discrétionnaire.
- **L'actif géré** et l'actif sous services-conseils, y compris les investissements stratégiques, représentent l'actif géré et l'actif sous services-conseils, y compris la quote-part de l'actif géré et de l'actif sous services-conseils des investissements stratégiques revenant à la Société compte tenu de sa participation dans les investissements stratégiques. Les investissements stratégiques qui en font partie sont ceux dont les activités ont surtout trait à la gestion d'actifs et à la gestion de patrimoine et comprennent China Asset Management Co. Ltd., Northleaf Capital Group Ltd., Rockefeller Capital Management et Wealthsimple Financial Corp. Les actifs de la clientèle de Rockefeller comprennent l'actif géré et l'actif sous services-conseils, ainsi que les actifs détenus à des fins de placement et ne nécessitant que des services administratifs.
- Le **fonds de roulement**, qui correspond aux actifs courants moins les passifs courants, à l'exclusion des actifs et des passifs qui ne reflètent pas les activités continues.
- Le **capital non attribué** représente le capital qui n'a été attribué à aucune des sociétés en exploitation et qui pourrait être utilisé à des fins d'investissement, de remboursement de la dette, de distributions aux actionnaires ou à d'autres fins générales de l'entreprise.

Structure de l'entreprise

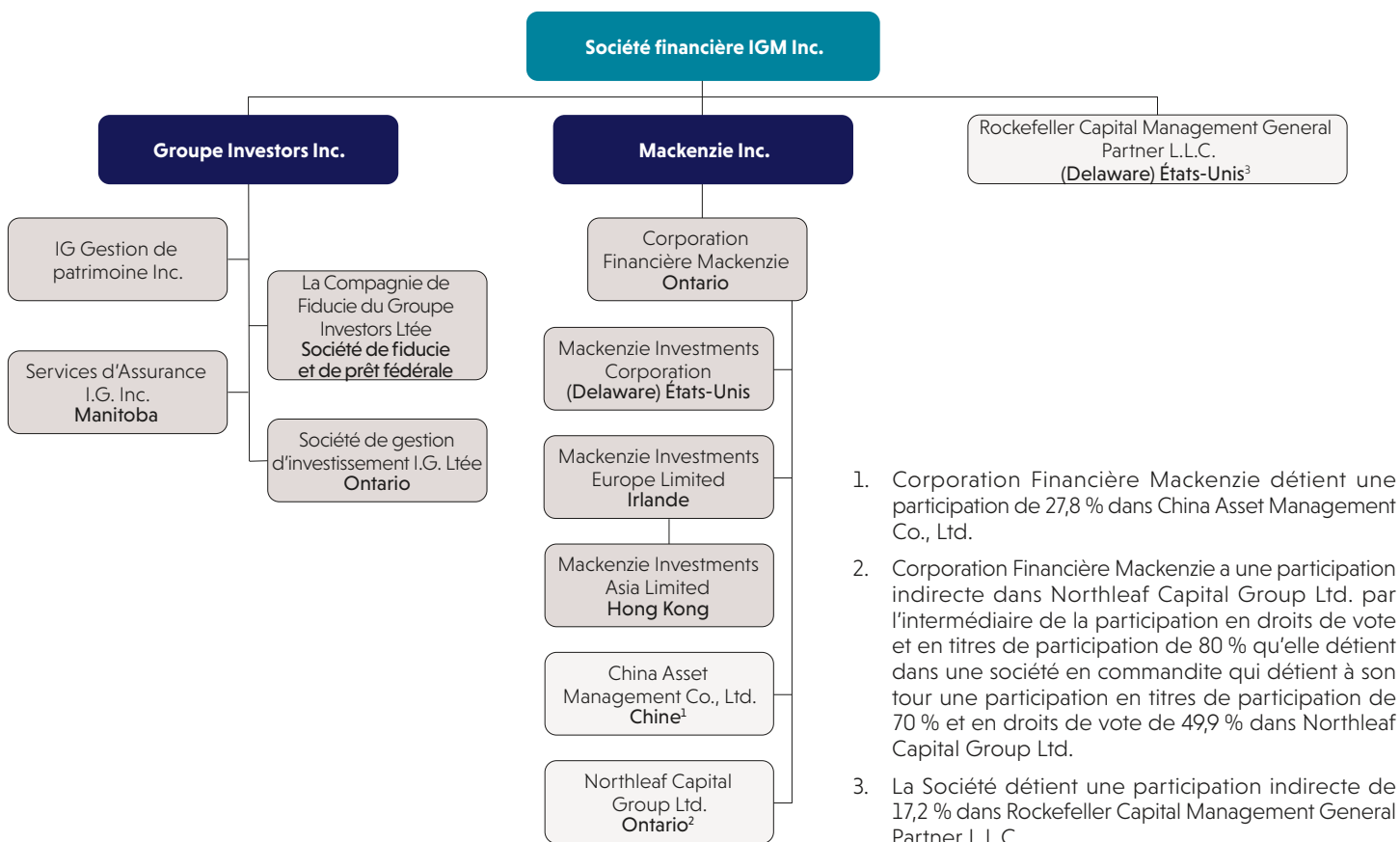
Constitution

La Société financière IGM a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 3 août 1978 et son capital-actions a été restructuré au moyen de clauses modificatrices ayant pris effet le 19 septembre 1986. Elle a adopté le nom Société financière IGM Inc. au moyen de clauses modificatrices ayant pris effet le 30 avril 2004 et ses statuts constitutifs et toutes ses clauses modificatrices ont été mis à jour au moyen de statuts constitutifs mis à jour ayant pris effet le 30 avril 2004 (les « statuts »). Les statuts ont été modifiés de nouveau le 7 décembre 2009 en vue de créer les actions privilégiées de premier rang, série B.

La Société est une filiale de Power Corporation du Canada et son siège social et son établissement principal est situé au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5.

Filiales et organigramme

Le tableau suivant présente la structure de la Société financière IGM en date du 31 décembre 2025, y compris ses filiales principales et certaines de ses autres filiales, et certaines sociétés dans lesquelles elle investit. Le tableau indique en outre le territoire de constitution des différentes sociétés et le pourcentage approximatif de leurs titres de participation dont la Société est propriétaire véritable (sauf indication contraire, les pourcentages indiqués correspondent également aux pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont la Société est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise, directement ou indirectement) à cette date :



Sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et la totalité de leurs titres avec droit de vote est détenue, directement ou indirectement, par la Société financière IGM. La Société financière IGM détient indirectement une participation de 2,4 % dans Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco ») et a une participation économique de 25,5 % dans Wealthsimple Financial Corporation.

Description des activités

La Société financière IGM offre des services financiers aux particuliers, principalement des services de consultation en matière d'investissement et des services connexes, et disposait d'un actif géré et d'un actif sous services-conseils de 310,1 G\$ au 31 décembre 2025. Elle exerce ses activités par l'entremise de IGWM Inc. (« IG Gestion de patrimoine ») et de la Corporation Financière Mackenzie (« Placements Mackenzie »). La Société financière IGM est membre du groupe de sociétés de Power Corporation.

Au 31 décembre 2025, la Société et ses filiales comptaient 3 594 employés.

Gestion de patrimoine

Le secteur Gestion de patrimoine de la Société regroupe les activités de son entreprise principale et les investissements stratégiques qui sont axés principalement sur la prestation de services de planification financière et de services connexes aux épargnants. Ce secteur comprend les activités d'IG Gestion de patrimoine, une organisation de distribution au détail qui offre des services aux ménages canadiens par l'entremise de son courtier en placement et d'autres filiales autorisées à distribuer des produits et des services financiers.

IG Gestion de patrimoine, qui a été fondée en 1926, offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 112 conseillers répartis partout au Canada et son actif sous services-conseils s'établit à 158,9 G\$, ce qui comprend un actif géré de 138,7 G\$ au 31 décembre 2025.

En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres moyens de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires ainsi que d'autres services financiers.

Le secteur Gestion de patrimoine comprend également les investissements stratégiques de la Société dans Rockefeller Capital Management (« Rockefeller ») et Wealthsimple Financial Corporation (« Wealthsimple »). Rockefeller, qui a été fondée en 2018, est un cabinet de services-conseils financiers indépendant de premier plan aux États-Unis qui cible la clientèle à valeur élevée et à valeur très élevée. Wealthsimple, fondée en 2014, est une société financière qui fournit des outils numériques simples pour aider les épargnants à gérer et à faire fructifier leur argent.

Gestion d'actifs

Le secteur Gestion d'actifs de la Société regroupe les activités de son entreprise principale et les investissements stratégiques qui sont axés principalement sur la prestation de services de gestion de placements. Ce segment comprend les activités de Placements Mackenzie, fondée en 1967, laquelle fournit des services de gestion de placements pour une gamme de fonds d'investissement qui sont distribués par l'intermédiaire de courtiers et de conseillers financiers externes, de même que par l'intermédiaire de mandats de services-conseils pour les investisseurs d'institutions financières et de fonds de retraite et d'autres investisseurs institutionnels. L'actif géré pour le secteur Gestion de patrimoine est compris dans le total de l'actif géré.

L'actif géré par Placements Mackenzie, y compris les mandats qu'elle remplit à titre de conseiller auxiliaire dans le secteur Gestion de patrimoine, totalisait 244,0 G\$ au 31 décembre 2025. En excluant les mandats remplis à titre de conseiller auxiliaire du secteur Gestion de patrimoine, l'actif géré totalisait 151,1 G\$.

Ce secteur comprend également l'investissement stratégique de la Société dans China Asset Management Co., Ltd. (« ChinaAMC ») et Northleaf Capital Group Ltd. (« Northleaf »). China AMC, qui a été fondée en 1998 comme l'une des premières sociétés de gestion de fonds de placement en Chine, s'est taillé et maintient une position de cheffe de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs. Northleaf est un gestionnaire de fonds d'actions de sociétés fermées, d'instruments de crédit privé et d'infrastructures à l'échelle mondiale dont le siège social est à Toronto et qui vise à générer des rendements absolus ajustés en fonction du risque élevés en créant de la valeur à l'extérieur des marchés publics.

Activités internes et autres

Le secteur Activités internes et autres de la Société représente principalement les investissements dans Great-West Lifeco Inc. et Portage Ventures LP, le capital non attribué de la Société, ainsi que les éliminations de consolidation.

Il y a lieu de se reporter aux pages 20 à 99 du rapport annuel de 2025 pour obtenir de plus amples renseignements sur les activités de la Société.

Approche en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance

La Société financière IGM tient à faire preuve de transparence dans son processus de communication de l'information; elle publie sur son site Web un « rapport sur le développement durable » ainsi que d'autres politiques et documents connexes qui décrivent la façon dont elle compose avec les répercussions que les questions environnementales, sociales et de gouvernance ont sur son entreprise. On peut obtenir des renseignements à ce sujet à l'adresse : <https://www.igmfinancial.com/fr/developpement-durable>.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Risques environnementaux et sociaux » aux pages 91 à 94 du rapport annuel de 2025 pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

Facteurs de risque

Investir dans les titres de la Société comporte certains risques, tout comme les activités que celle-ci exerce. Il y a lieu de se reporter aux pages 77 à 94 du rapport annuel de 2025 pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un effet important sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. La description des risques n'est pas exhaustive : il pourrait exister d'autres risques que la Société ne connaît pas à l'heure actuelle.

Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices

Le 18 février 2026, la Société a annoncé la nomination de James O'Sullivan à titre de président et chef de la direction de Power Corporation du Canada. Cette nomination fait suite à l'annonce par Power Corporation de la nomination de Jeffrey Orr à titre de vice-président du conseil de Power Corporation. Damon Murchison, actuel président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine, sera nommé président et chef de la direction d'IGM et d'IG Gestion de patrimoine. Ces nominations prendront effet le 1^{er} juillet 2026.

Le 31 octobre 2025, la Société a investi 100 M\$ dans le cadre d'un placement initial par Wealthsimple de titres de capitaux propres totalisant 550 M\$. Au 31 décembre 2025, la juste valeur de l'investissement de la Société dans Wealthsimple s'élevait à 2 258 M\$, comparativement à 1 219 M\$ au 31 décembre 2024.

En décembre 2025, à la suite de transactions conclues avec Rockefeller, la Société a reçu un produit total de 394,2 M\$, principalement sous forme d'un remboursement de capital et en raison de la vente de titres de capitaux propres. La participation de la Société a diminué pour s'établir à 17,2 % par suite de cette vente de titres de capitaux propres et de l'ajustement apporté à certaines attributions fondées sur des actions émises précédemment dans le but d'aligner les intérêts de la direction de Rockefeller sur la participation à long terme. Ces transactions ont donné lieu à une diminution de la valeur comptable de l'investissement et à la comptabilisation d'un profit dans les états consolidés du résultat net. Le 3 avril 2023, la Société a acquis une participation de 20,5 % dans Rockefeller pour une contrepartie en trésorerie de 835 M\$ (622 M\$ US). Rockefeller est un cabinet de services-conseils financiers indépendant de premier plan aux États-Unis qui cible la clientèle à valeur élevée. Parallèlement à la transaction liée à Rockefeller, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant la vente de la totalité d'Investment Planning Counsel Inc. (« IPC ») à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « Canada Vie ») pour une contrepartie en trésorerie de 575 M\$. La Canada Vie est une filiale de la société liée de la Société, Great-West Lifeco Inc. (« Lifeco »), qui, elle, est une filiale de Power Corporation du Canada. Le 30 novembre 2023, la Société a conclu la vente de la totalité des actions ordinaires d'IPC pour un produit de 575 M\$ plus les ajustements.

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2025, IG Gestion de patrimoine a réalisé la fusion de son courtier en épargne collective, Services Financiers Groupe Investors Inc., et de son courtier en placement, Valeurs mobilières Groupe Investors Inc., afin de former un courtier unique à double inscription : IG Gestion de patrimoine Inc.

Le 26 mai 2023, la Société a émis des débentures à 5,426 % d'une durée de 30 ans d'un montant de 300 M\$. La Société a utilisé le produit net pour financer une partie du prix d'achat dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 20,5 % dans Rockefeller Capital Management (« Rockefeller ») et aux fins générales de l'entreprise.

Il y a lieu de se reporter aux pages 20 à 99 du rapport annuel de 2025 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évolution générale de l'entreprise de la Société.

Politique en matière de dividendes

La pratique actuelle de la Société consiste à verser des dividendes trimestriels aux porteurs d'actions ordinaires.

Le pouvoir de la Société de verser des dividendes sur ses actions ordinaires est restreint par les modalités de ses actions privilégiées en circulation, qui prévoient que la Société financière IGM ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires que si tous les dividendes auxquels les porteurs d'actions privilégiées ont droit à ce moment-là ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

Le tableau qui suit présente le montant des dividendes versés en trésorerie qui ont été déclarés par action ordinaire pour les actions en circulation de la Société pendant chacun des trois derniers exercices clos.

Exercice	Trimestre	Dividende déclaré par action ordinaire [\$]
2023	Premier trimestre	0,5625
	Deuxième trimestre	0,5625
	Troisième trimestre	0,5625
	Quatrième trimestre	0,5625
2024	Premier trimestre	0,5625
	Deuxième trimestre	0,5625
	Troisième trimestre	0,5625
	Quatrième trimestre	0,5625
2025	Premier trimestre	0,5625
	Deuxième trimestre	0,5625
	Troisième trimestre	0,5625
	Quatrième trimestre	0,5625

Tous les montants de dividendes et dates de versements futurs sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

Description de la structure du capital

Description générale

Le capital autorisé de la Société financière IGM se compose d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en séries, d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions de catégorie 1 sans droit de vote.

Le tableau qui suit présente le nombre d'actions de chaque catégorie de la Société qui avaient été émises et étaient en circulation au 31 décembre 2025.

Catégorie	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série	0
Actions privilégiées de second rang pouvant être émises en série	0
Actions ordinaires	235 137 873
Actions de catégorie 1 sans droit de vote	0

Le texte qui suit décrit les caractéristiques de chacune des catégories d'actions.

a) Actions privilégiées de premier rang :

- i) **Droits de vote :** les porteurs n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en séries.
- ii) **Dividendes :** les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de quelque série que ce soit ont le droit de recevoir des dividendes en priorité par rapport aux porteurs d'actions privilégiées de second rang, d'actions ordinaires et d'actions de catégorie 1 sans droit de vote (et d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées à ces catégories) si de tels dividendes sont déclarés par le conseil et au moment où ils le sont.
- iii) **Liquidation ou dissolution :** aucune somme ne peut être versée aux porteurs d'actions privilégiées de second rang, d'actions ordinaires, d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées aux actions privilégiées de premier rang, et aucun élément d'actif ne peut être réparti entre ces porteurs, tant que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas reçu les sommes prévues à leur intention dans les statuts à titre de remboursement de capital, de primes et de dividendes courus n'ayant pas été versés, y compris tous les dividendes cumulatifs, qu'ils aient été déclarés ou non. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif.

b) Actions privilégiées de second rang :

- i) **Droits de vote :** les porteurs n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en séries et sont assujetties et subordonnées aux droits, aux privilèges, aux restrictions et aux conditions rattachés aux actions privilégiées de premier rang.
- ii) **Dividendes :** les porteurs d'actions privilégiées de second rang de quelque série que ce soit ont le droit de recevoir des dividendes en priorité par rapport aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions de catégorie 1 sans droit de vote (et d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées à ces catégories) si de tels dividendes sont déclarés par le conseil et au moment où ils le sont.
- iii) **Liquidation ou dissolution :** aucune somme ne peut être versée aux porteurs d'actions ordinaires, d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou d'actions d'autres catégories qui sont subordonnées aux actions privilégiées de second rang, et aucun élément d'actif ne peut être réparti entre ces porteurs, tant que les porteurs d'actions privilégiées de second rang n'ont pas reçu les sommes prévues à leur intention dans les statuts à titre de remboursement de capital, de primes et de dividendes courus n'ayant pas été versés, y compris tous les dividendes cumulatifs, qu'ils aient été déclarés ou non. Les porteurs d'actions de cette catégorie n'ont le droit de participer à aucune autre répartition de l'actif.

c) Actions ordinaires :

- i) **Droits de vote :** les actions ordinaires de la Société donnent à leur porteur le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires.
- ii) **Dividendes :** les porteurs de ces actions ont droit aux dividendes qui sont déclarés par le conseil, au moment où ils le sont, sous réserve du droit prioritaire des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang de toucher des dividendes, comme il est indiqué ci-dessus.
- iii) **Liquidation ou dissolution :** une fois que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de second rang et d'actions de toute autre catégorie ont reçu la somme à laquelle ils ont droit en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le reliquat de l'actif de la Société est versé aux porteurs d'actions ordinaires et aux porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou est réparti entre ceux-ci, sans préférence ni distinction.

d) Actions de catégorie 1 sans droit de vote :

- i) **Droits de vote :** les porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires, mais ils ont le droit d'y être convoqués.
- ii) **Dividendes :** ces actions sont de rang égal aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement de dividendes.
- iii) **Liquidation ou dissolution :** une fois que les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de second rang et d'actions de toute autre catégorie ont reçu la somme à laquelle ils ont droit en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, le reliquat de l'actif de la Société est versé aux porteurs d'actions ordinaires et aux porteurs d'actions de catégorie 1 sans droit de vote ou est réparti entre ceux-ci, sans préférence ni distinction.

Notation des titres

Le tableau qui suit présente les notations¹ qui avaient été attribuées aux titres en circulation de la Société au 31 décembre 2025.

Titres	DBRS Morningstar	S&P
Titres d'emprunt à long terme (débentures non garanties)	A (élevée)	A
1. La tendance assortie à la notation de DBRS Morningstar et la perspective assortie à la notation de S&P sont « stables » en ce qui a trait aux titres ou à l'émetteur.		

Les notations de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité des titres d'une société sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits et que la capacité d'une société à remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation soit respectée. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-après proviennent des sites Web de chacune de ces agences.

Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres de la Société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, il se peut que les notations ne tiennent pas compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à quelque moment que ce soit.

a) DBRS Morningstar (« DBRS »)

DBRS a recours à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées. L'échelle de notation des obligations à long terme exprime l'avis de DBRS quant au risque de défaut, c'est-à-dire le risque que l'émetteur manque aux obligations financières qui lui incombent conformément aux modalités d'une obligation qu'il a émise. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents par rapport à l'émetteur et sur le rang relatif des créances. Toutes les catégories de notation, sauf les catégories AAA, CC, C et D, comportent également les sous-catégories « (élevé) » et « (faible) ». L'absence de la mention « (élevé) » ou « (faible) » indique que la notation se situe au milieu de la catégorie.

La notation « A (élevée) », qui a été attribuée aux débentures non garanties de premier rang de la Société par DBRS, correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 22 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Selon l'échelle de notation à long terme de DBRS, les titres d'emprunt qui obtiennent la notation « A (élevée) » sont de bonne qualité et la capacité de paiement des obligations financières est considérée comme solide, mais leur qualité de crédit est inférieure à la notation AA. Les entreprises qui obtiennent la notation A (élevée) pourraient être plus vulnérables à des événements futurs, mais les facteurs négatifs potentiellement déclencheurs sont considérés comme surmontables.

b) Standard & Poor's (« S&P »)

S&P a recours elle aussi à différentes échelles pour noter les titres d'emprunt à court terme, les titres d'emprunt à long terme et les actions privilégiées au Canada. La notation de crédit que S&P attribue à une émission de titres constitue un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur par rapport à une obligation financière donnée, à une catégorie d'obligations financières donnée ou à un programme financier donné. Les notations de crédit attribuées à une émission de titres à long terme sont fondées, à divers degrés, sur l'analyse que S&P fait des éléments suivants :

- i) la probabilité que les paiements soient effectués (le pouvoir et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers relativement à une obligation conformément aux modalités de celle-ci);
- ii) la nature et les dispositions de l'obligation et le potentiel de remboursement qu'on lui attribue;
- iii) la protection offerte par l'obligation et le rang relatifs de celle-ci en cas de faillite, de restructuration ou de tout autre arrangement réalisé en vertu des lois sur la faillite et des autres lois touchant les droits des créanciers.

Les notations attribuées à une émission de titres à long terme constituent une évaluation du risque de défaut, mais pourraient aussi intégrer une évaluation du rang relatif ou du recouvrement ultime en cas de défaut.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de la mention plus (+) ou moins (-) qui indique la position relative du titre au sein des catégories principales. La perspective indique la direction éventuelle, à moyen terme, de la notation attribuée par S&P à un titre à long terme, ce qui représente habituellement un horizon d'au plus deux ans pour les investissements de première qualité. Elle tient compte des changements dans la situation commerciale ou économique fondamentale. La perspective n'annonce pas nécessairement une modification de la notation ni une alerte à un changement de notation à venir.

S&P a attribué la notation A aux débetures non garanties de premier rang de la Société, ce qui constitue la sixième notation la plus élevée sur les 22 qu'elle utilise pour évaluer les titres d'emprunt à long terme. Cette notation indique que S&P est d'avis que le pouvoir de la Société de remplir ses engagements financiers relatifs aux titres d'emprunt à long terme est bon, mais que les titres en question sont un peu plus vulnérables aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les titres mieux notés.

Sommes versées aux agences de notation

La Société a versé certaines sommes à DBRS et à S&P au cours des deux derniers exercices pour avoir continué à la noter à titre d'émetteur et noté les titres d'emprunt qu'elle place auprès du public, dont les débetures non garanties. La Société prévoit que DBRS et S&P continueront à lui fournir ces services en 2026.

Marché pour la négociation des titres

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « IGM ».

Le tableau qui suit présente la fourchette des cours de clôture et le volume négocié des actions de chacune de ces catégories à la Bourse de Toronto pendant chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Actions ordinaires

2025	Plancher	Plafond	Volume
Janvier	43,48	46,68	6 357 250
Février	44,28	46,04	7 790 362
Mars	43,45	45,53	7 397 320
Avril	39,95	44,60	6 861 600
Mai	43,46	44,81	5 212 010
Juin	43,02	44,58	6 035 851
Juillet	42,36	46,64	5 659 550
Août	44,93	49,58	5 203 260
Septembre	49,09	51,37	6 495 192
Octobre	50,58	54,53	6 437 897
Novembre	53,50	57,46	7 170 644
Décembre	56,88	62,99	8 381 173

Administrateurs et hauts dirigeants

Administrateurs

Le nom de chaque administrateur, ses liens d'affaires, son lieu de résidence, sa participation en actions dans la Société et la durée de son affectation au conseil, ainsi que la liste des comités du conseil et de leurs membres, se trouvent aux pages 16 à 33 de la circulaire de sollicitation de procurations. MM. Coutu, A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Doer et Orr¹, ainsi que M^{mes} Macleod et Wilson siègent aussi au conseil de Power Corporation du Canada.

Tous les autres administrateurs entretiennent leurs liens d'affaires actuels depuis au moins cinq (5) ans, à l'exception des personnes suivantes :

Administrateur	Date(s)	Antécédents professionnels
Andra Bolotin	De juin 2016 à septembre 2024	Vice-présidente exécutive et cheffe des services financiers de Great-West Lifeco U.S.
	De juin 2017 à décembre 2023	Vice-présidente exécutive et cheffe des services financiers de Putnam Investments
	De juillet 2015 à juillet 2023	Vice-présidente exécutive et cheffe des services financiers d'Empower
Betsey Chung	De juillet 2017 à septembre 2023	Vice-présidente à la direction et cheffe mondiale du marketing du Groupe Banque TD
Gary Doer	D'août 2016 à février 2025	Conseiller en affaires principal de Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
Susan Doniz	De mai 2020 à janvier 2025	Cheffe de l'information et vice-présidente principale, Technologie de l'information et analyse de données de Boeing Company
Sharon Hodgson	De mai 2019 à juin 2024	Doyenne de l'École de gestion Ivey
John McCallum	De juillet 1973 à juillet 2021	Professeur de finance à l'Université du Manitoba
Beth Wilson	De juillet 2017 à janvier 2022	Cheffe de la direction de Dentons Canada LLP

1. Les renseignements sur M. Orr, président du conseil de la Société, sont présentés dans la description des administrateurs qui figure dans la circulaire de sollicitation de procurations.

Hauts dirigeants

Le tableau suivant présente les hauts dirigeants de la Société, de ses filiales principales et de certaines de ses autres filiales¹ :

Nom, province ou État et pays de résidence du dirigeant	Poste au sein de la Société et des membres de son groupe
James O'Sullivan (Ontario) Canada ²	Président et chef de la direction de la Société financière IGM
Sam Burns (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef des technologies de l'information de la Société financière IGM
Cynthia Currie (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe des ressources humaines de la Société financière IGM
Rhonda Goldberg (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe du contentieux de la Société financière IGM
Luke Gould (Manitoba) Canada	Président et chef de la direction de Placements Mackenzie
Kelly Hepher (Ontario) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe de la gestion des risques de la Société financière IGM
Nancy McCuaig (Manitoba) Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation
Douglas Milne (Ontario) Canada	Vice-président exécutif et chef du marketing de la Société financière IGM
Damon Murchison (Ontario) Canada ³	Président et chef de la direction d'IG Gestion de patrimoine
Keith Potter (Manitoba) Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société financière IGM

1. Les renseignements sur M. Orr, président du conseil de la Société, sont présentés dans la description des administrateurs qui figure dans la circulaire de sollicitation de procurations.

2. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2026, M. O'Sullivan sera nommé président et chef de la direction de Power Corporation du Canada et ne sera plus président et chef de la direction de la Société financière IGM Inc.
3. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2026, M. Murchison sera nommé président et chef de la direction de la Société financière IGM Inc. et d'IG Gestion de patrimoine.

Tous les hauts dirigeants de la Société entretiennent leurs liens d'affaires actuels depuis au moins cinq (5) ans, à l'exception des personnes suivantes :

Haut dirigeant	Date(s)	Antécédents professionnels
Sam Burns	De mars 2016 à avril 2024	Vice-président principal, Services de l'information de la Société financière IGM
Luke Gould	De janvier 2018 à juin 2022	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société financière IGM
Kelly Hepher	De février 2000 à avril 2022	Vice-présidente principale et cheffe de la gestion des risques de la Canada Vie
Nancy McCuaig	De juin 2021 à avril 2024	Vice-présidente principale, Technologie, architecture et sécurité de l'information de la Société financière IGM
	De janvier 2018 à juin 2021	Vice-présidente principale et cheffe des données et des technologies de la Société financière IGM
Keith Potter	De janvier 2022 à juin 2022	Chef, Assurances, Prêts hypothécaires et Solutions bancaires d'IG Gestion de patrimoine
	De janvier 2014 à décembre 2021	Vice-président principal et trésorier de la Société financière IGM

Participation en actions des administrateurs et des hauts dirigeants

À la connaissance de la Société, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société sont collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 224 133 actions ordinaires de la Société, soit 0,1 % de ces actions en circulation, ou exercent une emprise sur une telle proportion de ces actions.

En date du 31 décembre 2025, la Corporation Financière Power était propriétaire, directement, de 140 266 259 actions ordinaires de la Société, qui représentaient 59,7 % des actions ordinaires en circulation de la Société et, indirectement, par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive 3411893 Canada Inc. et 4400003 Canada Inc., de 5 532 000 et de 2 133 821 actions ordinaires de la Société, qui représentaient 2,4 % et 0,9 %, respectivement, des actions ordinaires en circulation de la Société et, par l'entremise de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, de 9 200 000 actions ordinaires de la Société, qui représentaient 3,9 % des actions ordinaires en circulation de la Société (sans tenir compte des 41 479 actions ordinaires de la Société, soit 0,02 %, que La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie détenait dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais, contrôle, directement et indirectement, les droits de vote de Power Corporation du Canada qui, à son tour, est propriétaire exclusive de la Corporation Financière Power.

Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation

Poursuites judiciaires

La Société fait l'objet de poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités, y compris, à l'heure actuelle, à titre de défenderesse dans le cadre de six recours collectifs. Il y a lieu de se reporter aux pages 87 et 143 du rapport annuel de 2025, lesquelles sont intégrées par renvoi aux présentes, pour obtenir plus de renseignements sur ces recours collectifs.

Mesures d'application de la réglementation

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales font l'objet d'examens réglementaires. Selon l'information connue à l'heure actuelle, aucun examen ni aucune question en découlant ne devrait avoir une incidence significative sur la Société.

Agents des transferts et agents chargés de la tenue des registres

Services aux investisseurs Computershare Inc. est l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société; elle compte des bureaux à Calgary, en Alberta, à Montréal, au Québec, à Toronto, en Ontario, et à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Intérêts des experts

L'auditeur externe de la Société financière IGM est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. qui, à ce titre, a dressé le rapport de l'auditeur aux actionnaires qui accompagne les états financiers consolidés annuels de la Société financière IGM pour l'exercice clos le plus récent. À la connaissance de la Société, le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant selon le code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Manitoba.

Comité d'audit

Charte du comité d'audit

Les responsabilités et les fonctions du comité d'audit sont décrites plus amplement dans la charte du comité, qui est présentée à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit de la Société financière IGM se compose des huit personnes suivantes : John S. McCallum (président du comité), Marc A. Bibeau, Andra Bolotin, Betsey Chung, Susan Doniz, Sharon Hodgson, Sharon MacLeod et Beth Wilson. Tous les membres du comité d'audit sont « indépendants » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes. Le conseil a établi que tous les membres du comité d'audit avaient des compétences financières.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

Outre leur expérience générale dans le monde des affaires et les postes qu'ils ont occupés au sein d'autres sociétés, MM. McCallum et Bibeau siègent au comité d'audit de la Société depuis de nombreuses années. M^{mes} Doniz et Hodgson y ont été nommées en juin 2018, M^{me} MacLeod, en août 2018 et M^{me} Wilson, en mai 2022. À ce titre, toutes ces personnes ont de l'expérience dans l'examen d'états financiers et le règlement de questions de comptabilité et d'audit connexes. Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités à ce titre.

M. McCallum a été professeur de finance à l'Université du Manitoba de 1973 à 2021. Il est titulaire d'un doctorat en finance de l'Université de Toronto, d'un M.B.A. en marketing et en recherche opérationnelle de l'Université Queen's, d'un baccalauréat ès sciences (mathématique et physique) de l'Université de Montréal et d'un baccalauréat ès arts (économique et philosophie) de l'Université de Montréal. Il enseigne et fait de la recherche dans les domaines suivants : le financement des entreprises, l'économie monétaire, les marchés financiers et les institutions financières. De 1977 à 1981, il a été conseiller en économie auprès du premier ministre du Manitoba. De 1984 à 1991, il a été conseiller spécial auprès du ministre des Finances du Canada et, de 1991 à 1993, conseiller spécial auprès du ministre de l'Industrie, des Sciences, de la Technologie et du Commerce du Canada. Il a été vice-président du conseil et président du comité d'audit d'Hydro-Manitoba de 1988 à 1990 puis, de 1991 à 2000, président du conseil. Il a siégé au conseil et au comité d'audit de Toromont Industries Ltd. et a présidé son comité d'audit de 1987 à 2016. Il a été membre du conseil de The Wawanesa Insurance Company de 2001 à 2016 et a déjà siégé au comité d'audit de celle-ci. Il a publié des articles dans diverses publications financières. M. McCallum a été nommé professeur émérite de l'Université du Manitoba en septembre 2022, après 48 ans d'enseignement à l'Université du Manitoba. Il est membre du comité d'audit de la Société financière IGM depuis avril 1998 et le préside depuis mai 2010.

M. Bibeau est président et chef de la direction de Beauward Immobilier inc., société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers. Il en est président depuis 1996 et y avait auparavant occupé plusieurs autres postes. Il siège au conseil de la Nicklaus Children's Care Centre Foundation, aux États-Unis. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop.

M^{me} Bolotin est une cadre financière chevronnée qui compte plus de 30 ans d'expérience dans les domaines de la finance d'entreprise, de la gestion de placements et de la transformation stratégique. Elle est ancienne vice-présidente exécutive et cheffe des services financiers de Great-West Lifeco U.S., fonction qu'elle a occupée de 2016 à 2024, après avoir dirigé les services financiers d'Empower et de Putnam Investments, LLC. Elle est actuellement membre indépendante du conseil des fiduciaires et présidente du comité d'audit de Wellington Global Multi-Strategy Fund, ainsi qu'administratrice et présidente du comité d'audit de PanAgora Asset Management, et membre du conseil des gestionnaires et présidente du comité d'audit de BCPE Pequod Topco (Envestnet) LP. Elle est aussi une membre spéciale sans droit de vote du comité d'investissement du Rensselaer Polytechnic Institute (RPI), comité qui supervise les placements du fonds de dotation et du régime de retraite de cette université. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'une maîtrise ès sciences en génie chimique du Massachusetts Institute of Technology, ainsi que d'un baccalauréat ès sciences en génie chimique du Rensselaer Polytechnic Institute.

M^{me} Chung est une cadre chevronnée possédant une riche expérience mondiale en assurance et en gestion de patrimoine et d'actifs. Après avoir occupé des postes de direction chez BMO Groupe financier, Aviva et American Express, elle a été vice-présidente à la direction et cheffe mondiale du marketing de la Banque TD de 2017 à 2023. Plus tôt dans sa carrière, elle a été au service de KPMG Consulting (Royaume-Uni) et de Coopers & Lybrand, se spécialisant dans les services financiers, l'audit et les services-conseils stratégiques. Elle est actuellement administratrice, présidente du comité de mise en candidature et membre du comité des risques de Meridian Credit Union, ainsi que membre du conseil consultatif de Beringer Capital. Elle est comptable agréée (CA, CPA) et titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de la London Business School.

M^{me} Doniz a mené une carrière de plus de 25 ans en tant que cheffe de divers services des données, du numérique et des technologies, ayant dirigé la transformation numérique et des données et les services de cybersécurité et d'analytique de plusieurs entreprises mondiales figurant au palmarès Fortune 50. Ayant maintes fois fait preuve de sa capacité à tirer parti de la technologie et des données pour créer de la croissance et mieux servir les clients et les employés, elle est reconnue mondialement comme une experte du secteur, comme en témoignent sa nomination dans le classement Top 100 de Forbes ainsi que ses conférences et son rôle de conseillère auprès de grandes institutions (Massachusetts Institute of Technology, Carnegie Mellon University, Virginia Tech, University of Cambridge). Son expérience à l'échelle internationale s'étend à l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Europe et l'Asie. Depuis février 2025, M^{me} Doniz est cheffe de l'information et des données à The Walt Disney Company. Auparavant, elle a été cheffe de l'information et vice-présidente principale, Technologie de l'information et analyse de données de Boeing Company de mai 2020 à janvier 2025. Elle siège actuellement au conseil de Yum! ainsi qu'au conseil consultatif du Centre for Digital Transformation de l'École de gestion Paul Merage de l'Université de Californie à Irvine. Elle

a, par le passé, siégé au conseil de plusieurs organismes à but non lucratif, notamment la Women's College Hospital Foundation et le Centre des sciences de l'Ontario.

M^{me} Hodgson compte plus de 30 ans d'expérience à titre de dirigeante d'entreprise et cadre de services de technologie. Elle a notamment dirigé plusieurs divisions d'IBM à l'échelle mondiale, dont la division de l'IA et de l'analytique au sein des Services d'affaires mondiaux, la division canadienne de la consultation, la division des marchés en croissance basée à Shanghai et la division nord-américaine de l'IA et de l'analytique. Avant cela, elle était associée responsable des relations avec les clients à l'échelle mondiale pour plusieurs comptes stratégiques d'IBM. Elle compte plus de 20 ans d'expérience dans la gestion de programmes de remaniement d'entreprises pour le compte de clients figurant au palmarès Fortune 100 et la réalisation des avantages qui en découlent. Après sa carrière chez IBM, M^{me} Hodgson a été, pendant 5 ans, doyenne de l'École de gestion Ivey de l'Université Western. Elle est membre du conseil, membre du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de la santé et de la sécurité de Toromont Industries Ltd. Elle est titulaire d'un diplôme de premier cycle en commerce de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Wharton de l'Université de Pennsylvanie.

Dirigeante expérimentée en marketing et en affaires, M^{me} Macleod s'est consacrée pendant 20 ans à la promotion de la marque et à la croissance des affaires d'Unilever, occupant des postes de haute direction comme ceux de vice-présidente, Marque mondiale, de vice-présidente, Soins personnels en Amérique du Nord et de vice-présidente d'Unilever Canada. Elle est spécialisée dans la direction et l'exécution de stratégies visant les consommateurs et de programmes de communication numérique ainsi que dans la croissance des revenus, du cours des actions et des bénéfices grâce à sa gestion rigoureuse des résultats. Le leadership dont elle fait preuve pour la marque Dove lui a valu plusieurs distinctions, notamment celles de Strategy au Canada (Marketer of the Year en 2019 et Best Ad Ever en 2020) et du Festival de la publicité de Cannes (Grand Prix dans les catégories Cyber et Film, et Lion d'or dans la catégorie Entertainment). M^{me} MacLeod est membre du conseil stratégique de The Carlyle Group. Elle est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en sciences de la gestion du marketing de l'Université de Guelph. Elle a terminé le séminaire avancé des administrateurs de sociétés de l'École de gestion de l'Université Harvard en mai 2023, et est diplômée du programme à l'intention des administrateurs de sociétés de l'Université Harvard.

M^{me} Wilson a été présidente du conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada d'octobre 2023 à septembre 2025. Auparavant, elle a occupé le poste de vice-présidente du conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada d'octobre 2021 à octobre 2023. Elle a été cheffe de la direction et membre du conseil mondial et du comité de direction mondial de Dentons Canada S.E.N.C.R.L. de juillet 2017 à janvier 2022. Elle a auparavant été associée en audit chez KPMG de 2000 à 2016 et associée directrice, région du Grand Toronto, de KPMG de 2009 à 2016. Entre 2005 et 2016, elle a siégé au comité de direction de KPMG à divers titres, y compris ceux d'associée directrice canadienne, Leadership dans la collectivité, d'associée directrice canadienne, Régions et entreprise, assumant la responsabilité de 24 bureaux régionaux répartis partout au Canada, et de cheffe des ressources humaines. Elle est actuellement membre du conseil des fiduciaires et présidente du comité d'audit de The Hospital For Sick Children, membre du conseil et présidente du comité d'audit de Fountain Tire depuis septembre 2025, ainsi que membre du conseil et présidente du comité de financement, d'audit et de gestion des risques des services communautaires de Woodgreen depuis mai 2024. Elle a auparavant été membre et présidente du conseil du Toronto Region Board of Trade, membre et vice-présidente du conseil du Ballet national du Canada, membre du conseil des fiduciaires du Centre des sciences de l'Ontario, membre du conseil des gouverneurs et présidente du comité d'audit du Trinity College School, membre du conseil des fiduciaires et présidente du comité de financement, d'audit et de gestion des risques de la Fondation Woodgreen, et membre du conseil de Traferox Technologies depuis 2022. Elle a été nommée fellow (FCA) de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 2003. MicroSkills lui a décerné le prix Margot Franssen Leadership en 2013 et le YWCA l'a honorée à titre de femme de distinction en 2015. Elle a figuré au palmarès des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives en 2008, en 2011, en 2018 et en 2022 et a été intronisée au Temple de la renommée du Réseau des femmes exécutives en 2022. Elle a également figuré au palmarès des 25 Canadiennes les plus influentes établi par Women of Influence en 2013.

Politique d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté une politique d'approbation préalable des services fournis par l'auditeur externe. La politique précise les services d'audit qui ont été approuvés au préalable par le comité, définit les services autres que d'audit qui sont interdits et ceux qui ont été approuvés au préalable et prévoit que tous les autres services autres que d'audit doivent être approuvés au préalable par le comité d'audit. La liste des services d'audit et des services autres que d'audit permis ayant fait l'objet de cette approbation préalable est revue et approuvée de nouveau régulièrement. La politique exige que l'auditeur externe mette en œuvre ses propres normes et méthodes afin de s'assurer de ne fournir aucun service autre que d'audit interdit et de s'assurer, avant d'accepter une mission de prestation de services autres que d'audit permis, que les services en question ont été approuvés au préalable.

Honoraires versés à l'auditeur externe

Le tableau qui suit présente le montant total des honoraires qui ont été versés à l'auditeur externe de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

(en milliers de dollars)	2025	2024
Honoraires relatifs aux services d'audit	2 510	2 531
Honoraires relatifs aux services liés à l'audit	54	83
Services fiscaux	56	48
Autres services	361	321
Total	2 982	2 983

Honoraires relatifs aux services d'audit

Ces honoraires ont été versés en contrepartie des services professionnels qui ont été fournis par l'auditeur externe dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales ou des services fournis dans le cadre des dépôts ou des missions prévus par la loi ou la réglementation.

Honoraires relatifs aux services liés à l'audit

Ces honoraires ont été versés relativement aux services de certification et aux services connexes qui ont trait, dans une mesure raisonnable, à l'audit ou à l'examen des états financiers annuels de la Société et ne sont pas pris en considération dans les honoraires relatifs aux services d'audit indiqués ci-dessus.

Honoraires relatifs aux services fiscaux

Ces honoraires ont été versés en contrepartie de services de consultation et de conformité en matière fiscale, y compris l'examen des déclarations de revenus et la prestation de conseils sur des questions de vérification fiscale et la façon de remplir les annexes et de faire les calculs fiscaux de caractère courant.

Honoraires relatifs aux autres services

Ces honoraires ont été versés en contrepartie de services autres que les services d'audit, les services liés à l'audit et les services fiscaux décrits ci-dessus. Ces services comprenaient la traduction en français des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des états financiers consolidés intermédiaires et des rapports trimestriels aux actionnaires de la Société de 2025 ainsi que d'autres services consultatifs.

Renseignements supplémentaires

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

La circulaire de sollicitation de procurations donne d'autres renseignements, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les porteurs principaux des titres de la Société et les titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération à base d'actions.

D'autres renseignements financiers sont fournis dans les états financiers et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui figurent dans le rapport annuel de 2025. Les investisseurs peuvent consulter ces documents au www.sedarplus.ca.

Annexe A – Charte du comité d'audit

Société financière IGM Inc.

1.0 Composition

Le comité d'audit (le « *Comité* ») du Conseil d'administration (le « *Conseil* ») est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui doivent tous être indépendants et posséder des compétences financières au sens du règlement 52-110 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du Comité sont nommés par le Conseil et exercent leurs fonctions au gré de ce dernier. Le Conseil nomme aussi le président du Comité.

2.0 Questions de procédure

Dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités, le Comité suit les procédures suivantes :

1. **Réunions.** Le Comité se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités aux termes des présentes. Il peut se réunir n'importe où au Canada ou à l'étranger.
2. **Réunions conjointes avec le comité des risques.** Le Comité se réunit au moins une fois par année avec le comité des risques du Conseil.
3. **Conseillers.** Le Comité peut retenir les services des conseillers juridiques indépendants et des autres conseillers qu'il juge nécessaires pour lui permettre de remplir ses fonctions et établir et verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers juridiques et conseillers indépendants.
4. **Quorum.** Le quorum pour une réunion du Comité est fixé à la majorité des membres du Comité.
5. **Secrétaire.** Le secrétaire de la Société, un secrétaire général associé ou toute autre personne désignée par le président du Comité (ou, en son absence, par le président intérimaire) exerce la fonction de secrétaire aux réunions du Comité.
6. **Convocation des réunions.** Une réunion du Comité peut être convoquée i) par le président du Comité, ii) par le président du Conseil, iii) par le président et chef de la direction, iv) par l'auditeur externe de la Société, ou v) par un membre du Comité. Si une réunion du Comité est convoquée par une personne autre que le président du Conseil, le président du Comité devra en aviser ce dernier.

3.0 Tâches et responsabilités

3.1 Divulgence de la situation financière.

Outre les autres fonctions et responsabilités qui lui sont assignées à l'occasion par le Conseil, le Comité doit :

1. Examiner les documents suivants de la Société :
 - a. les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b. les rapports de gestion annuels et intermédiaires;
 - c. les communiqués de presse concernant les résultats intermédiaires et annuels;
 - d. d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;
 - e. il doit aussi procéder à la mise en œuvre des procédures de contrôle interne appropriées.Le Comité doit aussi faire rapport sur ces documents au Conseil avant que ces documents ne soient approuvés par le Conseil et communiqués au public.
2. Acquérir la certitude qu'il existe des méthodes adéquates permettant l'examen de l'information financière publiée qui est tirée des états financiers de la Société, outre les renseignements présentés dans les états financiers, dans les rapports de gestion et dans les communiqués de presse portant sur les résultats, et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces méthodes.

3.2 Audit externe. Le Comité doit :

1. recommander au Conseil l'auditeur externe qui sera chargé de dresser ou de produire le rapport de l'auditeur ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou de certification;
2. examiner les modalités de la mission de l'auditeur externe, le caractère approprié et raisonnable des honoraires d'audit proposés et les questions, le cas échéant, qui pourraient être soulevées par le versement de ces honoraires et recommander au Conseil la rémunération de l'auditeur externe;
3. s'assurer de l'indépendance de l'auditeur externe, notamment en examinant la déclaration annuelle rédigée par ce dernier à ce sujet;
4. étudier la mission de l'auditeur externe pour s'assurer que ce dernier est dûment nommé comme auditeur externe de chacune des filiales de la Société, à moins que, de l'avis de la Société, après consultation avec l'auditeur externe, l'actif total ou le bénéfice net de la filiale ne forment pas une partie importante de l'actif total ou du bénéfice net de la Société, ou à moins que, dans le cas d'une filiale qui exerce ses activités à l'extérieur du Canada, les lois du pays étranger n'autorisent pas une telle nomination;
5. étudier la recommandation de l'auditeur externe relativement à la personne qui sera chargée de l'audit;
6. rencontrer l'auditeur externe et la direction pour examiner le plan d'audit, les résultats de l'audit et les restrictions quant à l'étendue du travail de l'auditeur externe;
7. examiner, avec l'auditeur externe et la direction, les modifications des principes comptables généralement reconnus (les Normes internationales d'information financière); la qualité et le caractère acceptable des conventions et des hypothèses comptables principales; les autres méthodes de traitement de l'information financière, dans le cadre des principes comptables généralement reconnus, qui ont fait l'objet de discussions avec les membres de la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes et le traitement privilégié par l'auditeur externe; la présentation et l'incidence des incertitudes et des risques importants qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats financiers ou les divulgations de la Société; et les estimations et jugements principaux de la direction qui, dans chaque cas, sont susceptibles d'avoir de l'importance sur le plan de la présentation de l'information financière de la Société;
8. communiquer directement avec l'auditeur externe;
9. recevoir directement les rapports de l'auditeur externe;
10. superviser directement le travail de l'auditeur externe en ce qui a trait à la rédaction ou à la production du rapport de l'auditeur ou aux autres services d'audit, d'examen ou de certification que celui-ci fournit à la Société, y compris le règlement des désaccords entre la direction et l'auditeur externe quant à la présentation de l'information financière;
11. rencontrer l'auditeur externe afin de discuter des états financiers annuels et intermédiaires;
12. examiner les lettres de recommandation de l'auditeur externe ainsi que la façon dont la direction donne suite à ces recommandations;
13. étudier l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par l'auditeur externe ainsi que la réponse de la direction;
14. approuver au préalable (ou déléguer l'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres), conformément à la politique d'approbation préalable de la Société, toutes les missions relatives à des services autres que d'audit que l'auditeur externe doit fournir à la Société ou à ses filiales ainsi que les honoraires correspondants, et étudier l'incidence de ces missions et honoraires sur l'indépendance de l'auditeur externe;
15. approuver la politique de la Société quant à l'embauche d'associés et d'employés, ou d'anciens associés et employés, de l'auditeur externe, anciens ou actuels;
16. examiner toutes les questions et les déclarations ayant trait au changement d'auditeur externe, le cas échéant, ainsi que les mesures que la direction prévoit de prendre pour assurer une transition ordonnée.

3.3 Régimes de retraite. Le Comité doit :

1. examiner et approuver (i) les rapports et les attestations à l'égard de toutes les activités liées à l'audit des régimes de retraite de la façon décrite dans le rapport annuel de ces derniers et (ii) les rapports financiers des régimes de retraite;
2. approuver la nomination de l'auditeur des régimes de retraite.

3.4 Audit interne. Afin d'établir et de maintenir la fonction d'audit interne de la Société et de s'assurer qu'elle dispose de l'autorité nécessaire pour remplir ses fonctions, le Comité doit :

1. discuter avec le chef de l'audit interne et la haute direction du mandat, de l'autorité et des responsabilités de la fonction d'audit interne, ainsi que du champ d'application et de la nature des services fournis (d'assurance et/ou de conseil) et approuver la charte de l'audit interne;
2. s'assurer que le chef de l'audit interne ait un accès illimité et qu'il communique et interagisse directement avec le Comité, notamment dans le cadre de réunions privées sans la présence de la haute direction;
3. participer à des discussions avec le chef de l'audit interne et la haute direction au sujet des « conditions essentielles » décrites dans les Normes internationales d'audit interne, qui établissent les bases permettant une fonction d'audit interne efficace;
4. réviser périodiquement la charte de l'audit interne avec le chef de l'audit interne pour envisager des changements touchant la Société, comme l'embauche d'un nouveau chef de l'audit interne ou des changements dans le type, la gravité et les interdépendances des risques pour la Société;
5. approuver le plan d'audit interne fondé sur les risques;
6. examiner et approuver régulièrement le budget de la fonction d'audit interne, l'administration des ressources humaines et les dépenses, et poser des questions à la haute direction et au chef de l'audit interne pour s'assurer que la fonction est exempte de limitations inappropriées en matière de portée ou de ressources;
7. collaborer avec la haute direction pour déterminer les qualifications et les compétences que la Société est en droit d'attendre d'un chef de l'auditeur interne, comme décrit dans les Normes internationales d'audit interne;
8. autoriser la nomination et le retrait du chef de l'audit interne;
9. passer en revue et formuler des commentaires sur le rendement et la rémunération du chef de l'audit interne;
10. recevoir des communications du chef de l'audit interne concernant la fonction d'audit interne, dont son rendement par rapport à ses prévisions;
11. assurer qu'un programme d'assurance de la qualité et d'amélioration continue a été établi et évaluer les résultats annuellement.

3.5 Conformité. Le Comité doit :

1. examiner les rapports du chef de la conformité et du chef de la protection des renseignements personnels;
2. rencontrer le chef de la conformité et le chef de la protection des renseignements personnels afin de discuter de l'efficacité des normes et méthodes actuellement utilisées pour assurer la conformité aux lois et règlements applicables;
3. vérifier que chacun se conforme au code de conduite ou à la politique en la matière de la Société, selon le cas;
4. examiner périodiquement le mandat du chef de la conformité et du chef de la protection des renseignements personnels de la Société.

3.6 Procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité. Le Comité établit des procédures visant :

1. la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit;
2. le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant la comptabilité ou l'audit.

3.7 Réunions à huis clos. Le Comité doit se réunir périodiquement à huis clos et tenir une réunion à huis clos chaque trimestre séparément avec l'auditeur externe, le chef des services financiers, le chef de l'audit interne et la direction, lorsqu'il le juge approprié.

3.8 Filiales.

1. À l'égard d'une filiale importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le Comité examine les états financiers de la filiale importante.
2. Dans le cas d'une filiale directe :
 - a. le Comité peut s'en remettre à l'examen et à l'approbation des états financiers de la filiale directe faits par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe ainsi qu'aux rapports et aux avis de l'auditeur externe portant sur ces états financiers;
 - b. le Comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « note de service relative aux procédures »);
 - c. à chaque réunion du Comité, le secrétaire du Comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
3. À ces fins :
 - a. « *filiale importante* » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net compte pour 10 % et plus du bénéfice net de la Société;
 - b. « *filiale directe* » désigne la première filiale importante qui se trouve en dessous de la Société dans une chaîne de propriété d'entreprise et qui compte un comité d'audit composé en majorité d'administrateurs indépendants.

4.0 Présence de l'auditeur aux réunions

L'auditeur externe a le droit de recevoir l'avis de convocation à chacune des réunions du Comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendu. Si un membre du Comité en fait la demande, l'auditeur externe devra assister à toutes les réunions du Comité qui ont lieu pendant qu'il agit à ce titre.

5.0 Accès à l'information

Le Comité doit avoir accès à l'information, aux documents et aux registres de la Société qui ont été jugés nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités conformément à la présente charte.

6.0 Examen de la charte

Le Comité doit examiner la présente charte périodiquement et recommander au Conseil les modifications qu'il juge appropriées.

7.0 Compte rendu

Le président du Comité doit rendre compte au Conseil, de la manière et au moment exigés par ce dernier, des questions ayant été soumises à l'examen du Comité et informer sans délai le président du Conseil de toute question importante soulevée par les membres du Comité, par l'auditeur interne, par l'auditeur externe ou par les organismes de réglementation, en plus de lui procurer des exemplaires des rapports écrits ou des lettres que le Comité a reçus de l'auditeur externe et des organismes de réglementation.

Adoptée par le conseil d'administration le 23 décembre 2004 et modifiée le 29 octobre 2009, le 8 novembre 2012, le 19 juin 2020 et le 6 août 2025.

